

Commune de Saint-Sulpice

Procès verbal de la séance du conseil municipal du 4 juillet 2024

Date de la convocation : 27 Juin 2024

Étaient présents : Mme Claudine LANDES, M. Eddy DAVID, Mme Monique DELFOUR, M. Thibaut LAFON, M. Claude PEGOURIE, M. Bernard FAURE, M. Alain PLENACOSTE , M. Maurice CHALIE, Mme Catherine FOUINAT

Excusés : M. Gérard LOHEZIC, M. Jean-Michel PERIE

Mme Claudine LANDES ouvre la séance et constate que le quorum est atteint, conformément à l'article L.212.15 du code général des collectivités territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Mme Catherine FOUINAT est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

Mme le maire informe les conseillers qu'ils doivent quitter la séance lorsqu'ils sont concernés à titre personnel par l'un des points à l'ordre du jour.

D'autre part, si certains conseillers souhaitent que l'un des votes ou tous les votes soient réalisés à bulletin secret, il leur suffit de le demander.

Ordre du jour :

1. Emprunt auprès du Crédit Agricole
2. Avenant marché bâtiment - Lot 2
3. Falaises
4. Ramassage des ordures ménagères : mise en place d'un test dans la Vallée du Célé
5. Questions diverses

1 / Emprunts : crédit agricole

Le crédit agricole a été sollicité pour un emprunt de 40 000 euros afin de terminer le plan de financement du bâtiment Leplant. Cet emprunt est essentiellement destiné à couvrir une part importante de la TVA des logements, celle-ci n'étant pas récupérable (montant de 55 000 euros).

Le choix proposé aux conseillers s'établit sur la base d'un remboursement sur 10 ou 12 ans.

Pour ce faire un tableau récapitulatif des échéances mensuelles est proposé.

Il est rappelé que tout le travail effectué sur le financement l'a été pour que les remboursements ne dépassent pas le montant mensuel des loyers des appartements soit 1 200 euros / mois (sur la base des indices 2024).

Compte tenu de la différence du montant des intérêts, c'est la proposition sur 10 ans qui est retenue à l'unanimité.

Un point financier est ensuite proposé. Il concerne avant tout le FCTVA. Les sommes concernées sont importantes : 98 000 Euros pour la partie mairie / bibliothèque et 55 000 euros pour les appartements.

En théorie la TVA est remboursable au mois d'avril/mai de l'année N+1, soit pour les travaux effectués en 2024 au printemps 2025. Pour les appartements il n'y aura pas de remboursement.

Madame LANDES explique avoir interpellé Madame la sous-Préfète, madame la Député, monsieur le Sénateur VAYSSOUZE et l'AMF 46.

La préfecture et l'AMF ont fourni la même réponse, à savoir que compte tenu de la taille de la commune, 70 % de la TVA pourrait être remboursée début janvier 2025 après accord de Madame la préfète. Le dossier sera donc préparé dès le mois de décembre 2024. Cette démarche est réalisée dans le but de limiter au maximum le recours au prêt à court terme et les intérêts afférents. Elle permettra de raccourcir de 4 mois l'attente du remboursement de cette somme par l'état.

2 / Avenant

Cet avenant est destiné à réaliser l'enduit sur le pignon d'entrée de la mairie, le pan de mur à droite de l'appentis démolé ainsi que la peinture sur les encadrements et tableaux des ouvertures notamment. Il s'élève à 13 942 Euros hors taxes. Il convient de signaler qu'il y aura un moins à faire au lot peinture d'un montant de 5 006 euros

HT ainsi que la banque du secrétariat pour un montant de 6 900 euros HT. Portant à + 2000 € le coût de cet avenant par rapport aux marchés.

Vote à l'unanimité.

3 / Falaises

Lors de la réunion de la commission secteur Sud du grand Figeac en date du 13 juin, Madames Landes a évoqué le souci rencontré au niveau des falaises et de leur sécurité. Après avoir exposé la nécessité du bornage des falaises, exprimée par les experts des diverses assurances des propriétaires, elle a demandé à certains intervenants de bien vouloir animer une réunion d'information afin que toutes les personnes concernées puissent poser leurs questions.

Celle-ci se déroulera le Mardi 9 juillet à 18h salle Gaston Malique.

Seront présents : M. Michel Lavayssière, vice président du grand Figeac en charge de la voirie, M. Jean-Pierre Ginestet, vice président du grand Figeac secteur sud, entreprise Chenu Travaux Spéciaux (spécialisée travaux risques naturels)

4 / Ramassage des ordures ménagères : mise en place d'un test dans la Vallée du Célé

Le 20 juin a eu lieu en mairie un entretien avec Monsieur Meche, responsable des ordures ménagères au niveau du grand figeac. Celui-ci nous a fait part d'un test de ramassage en point d'apport volontaire (1 à 2 sites de collecte par commune) au niveau de la Vallée du Célé.

Celui-ci se déroulera au mois de novembre.

Une réunion publique aura lieu au mois d'octobre afin d'informer les habitants.

Il conviendra de raisonner par secteur et non plus par commune. En effet, la facture de carburant pour le ramassage des ordures est de 330 000 euros par an et le souhait du grand Figeac est de la faire diminuer de moitié. Dans un premier temps, pour la commune, le point de collecte sera à proximité du Camping. Il y sera rajouté un bac pour la récupération des emballages en carton. Au niveau du causse, le ramassage restera pour l'instant inchangé. Cependant, dans les mois à venir, les ordures ménagères seront probablement centralisées au Mas de Castel.

5 / Questions diverses

- Validation du bulletin municipal

- Assurance responsabilité des élus : les élus qui le souhaitent peuvent souscrire une assurance au titre de leur fonction. Il peut leur être fourni le document du crédit agricole sur demande, ils ont également la possibilité de s'adresser à une autre compagnie d'assurance s'ils le souhaitent.

- Suite à une demande reçue en mairie, les scouts seront présents à la serre la nuit du 22 au 23 juillet. Leur arrivée est prévue vers 17 heures. Ils proposent d'effectuer quelques travaux dans la commune pour une durée de deux heures environ.

Suggestion ?

- Tour de rôle élection

- Distribution du bulletin municipal et flyers pour la séance de cinéma.

- un mariage sera célébré le 13 Juillet, il est décidé d'offrir un bouquet aux mariés

- les travaux d'adduction d'eau au Mas de Grivois sont en cours

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures